



REPUBLIQUE DU BENIN



MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE (MESRS)

UNIVERSITE D'ABOMEY CALAVI (UAC)

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

MEMOIRE PRESENTE EN VUE DE L'OBTENTION DES CREDITS ASSOCIES AU
DIPLOME DE LICENCE PROFESSIONNELLE EN SCIENCES DE GESTION

OPTION : Gestion

FILIERE : Comptabilité Audit et Contrôle de
Gestion

THEME :

**ANALYSE DE LA POLITIQUE DE MOBILISATION DE
L'EPARGNE DANS UN SFD : CAS DE COOPEC-AD/BENIN**

REALISE ET PRESENTE PAR :

Claude DANGNON

&

Pythagore COMLAN

SOUS LA DIRECTION DE :

MAITRE DE STAGE

Mme Florinda TCHONGO

**Responsable du point de service de Godomey
(COOPEC-AD/BENIN)**

MAITRE DE MEMOIRE

Dr Liamidi A. YESSOUFOU

Enseignant à la FASEG

PROMOTION 2015-2016

Novembre 2016

AVERTISSEMENT

La faculté n'entend donner ni approbation ni improbation aux opinions émises dans ce mémoire. Ces opinions doivent être considérées comme propres à leurs auteurs.

DEDICACES

DANGNON Claude

Je dédie sincèrement ce travail à :

- mon feu père Cyprien DANGNON et ma feuë mère Martine ZINHA ;
- mon Oncle Isaac ZINHA ;
- mes frères et sœurs en particulier Gérard, Nathalie et Charlotte.

COMLAN Pythagore

Je dédie sincèrement ce travail à :

- Mon feu père Jonas COMLAN ;
- Ma mère Elisabeth TINIGO ;
- Mes frères et sœurs Thérèse, Thalès et Touré

REMERCIEMENT

Au terme de notre travail, nous voudrions remercier tous ceux qui ont renoncé à une partie de leurs occupations pour nous aider à finaliser ce travail. Ces remerciements vont tous particulièrement à l'endroit de :

- ❖ Pr Charlemagne IGUE, doyen de la faculté des Sciences Economiques et de Gestion
- ❖ Dr Liamidi A. YESSOUFOU, enseignant à la FASEG, qui, malgré ces multiples occupations a accepté de diriger ce travail ;
- ❖ Tout le corps enseignant de la FASEG pour les efforts consentis pendant les années de notre formation ;
- ❖ Mr KOUDAGBA Innocent, Directeur Général de COOPEC-AD/BENIN pour nous avoir autorisé à effectuer notre stage au sein de son institution ;
- ❖ Mme TCHONGO Florinda, Chef d'Agence Godomey ;
- ❖ Tout le personnel de COOPEC-AD/BENIN pour leur franche collaboration lors de notre stage et leur souci de voir ce travail à la fin bien fait ;
- ❖ Mr le Président et Honorables membres du jury pour avoir accepté de juger ce travail ; nous sommes persuadés que vos remarques, critiques et suggestions constitueront un apport de qualité ;
- ❖ Couple ADANKANHOUNDE Solange et Emile pour les conseils
- ❖ Tous ceux qui de près ou de loin ont contribué à la réalisation de ce mémoire, trouvez ici l'expression de nos profondes gratitude.

SIGLES ET ACRONYMES

| | | |
|------------------------|---|---|
| AG | : | Assemblée Générale |
| BM | : | Banque Mondiale |
| BEPC | : | Brevet d'Etude du Premier Cycle |
| BMF | : | BUPDOS Micro Finance |
| BUPDOS-ONG | : | Bureau des Projets de Développement et des Œuvres Sociales |
| CA | : | Le conseil d'administration |
| CACG | : | Comptabilité Audit et Contrôle de Gestion |
| CDD | : | contrat à durée déterminée |
| CDI | : | contrat à durée indéterminée |
| CLCAM | : | caisse locale de crédit agricole mutuel |
| CNE | : | Caisse Nationale d'Épargne |
| COOPEC-AD/BENIN | : | Coopérative d'Épargne et de Crédit des Assemblés de Dieu du Bénin |
| CS | : | Conseil de Surveillance |
| DAT | : | dépôt à terme |
| DAV | : | dépôt à vue |
| DG | : | Directeur Général |
| EB | : | Épargne Bloquée |
| EEAD | : | Eglise Evangélique des Assemblés de Dieu |
| EL | : | Épargne sur livret |
| ET | : | Épargne Tontine |
| FASEG | : | Faculté des Sciences Economiques et de Gestion |
| FECECAM | : | Fédération des Caisses d'Épargnes et de Crédit Agricole Mutuel |
| FCFA | : | Franc de la Communauté Financière Africaine |
| FNM | : | Fonds National des Micro finances |
| IMF | : | Institution de Micro finance |
| IMC | : | Institution de Microcrédit |
| LMD | : | Licence Master Doctorat |
| MESRS | : | Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique |
| ONG | : | Organisation Non Gouvernementale |
| PADME | : | Association pour la Promotion et l'Appui au Développement de Micro-Entreprise |
| PAPME | : | Association pour la Promotion et l'Appui aux Petites et Moyennes Entreprises |
| PARMEC | : | Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Épargne et de Crédit |
| SFD | : | Système Financier décentralisé |
| SP | : | Secteur Primaire |

SS : Secteur Secondaire
ST : Secteur Tertiaire
UAC : Université d'Abomey- Calavi
UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

| | |
|---|----|
| TABLEAU I : Répartition des employés par type de contrat et par sexe..... | 12 |
| TABLEAU II : Répartition du personnel de la COOPEC-AD/BENIN par classe professionnelle..... | 13 |
| TABLEAU III: L'évolution des dépôts de 2012 à2015..... | 46 |
| TABLEAU IV : Répartition des clients par type de compte..... | 47 |
| TABLEAU V : la répartition des clients par secteur d'activité..... | 48 |
| TABLEAU VI : Evolution du taux d'épargne octroyés en crédits et crédits accordés..... | 50 |
| TABLEAU VII : Avis des clients sur la connaissance des produits : dépôt à terme, épargne bloquée et domiciliation de salaire..... | 50 |
| GRAPHIQUEI. Répartition détaillée des clients par type de compte..... | 47 |
| GRAPHIQUE II : répartition graphique des clients par secteur d'activité..... | 49 |

SOMMAIRE

| | |
|---|-----|
| SOMMAIRE..... | vii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE..... | 3 |
| SECTION1 : Cadre institutionnel..... | 3 |
| SECTION2 : Historique et présentation de la COOPEC-AD/Benin..... | 10 |
| CHAPITRE II : De la Problématique aux hypothèses..... | 29 |
| SECTION1 : Problématique, objectifs et hypothèses..... | 29 |
| SECTION 2 : la revue de la littérature et la méthodologie de l'étude..... | 33 |
| CHAPITRE III: Présentation des résultats de l'étude et suggestions. | 45 |
| SECTION1 : Présentation des résultats..... | 45 |
| SECTION 2 : analyses des résultats et suggestion | 51 |
| CONCLUSION..... | 55 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES :..... | 56 |

INTRODUCTION

Le Bénin à l'instar des autres pays de l'UEMOA n'a pas échappé à la crise économique et bancaire des années 80. A la suite de cette crise, des dispositions réglementaires ont été prises afin de limiter les dérapages qui ont conduit à cette crise. La conséquence de cette réglementation est que certaines catégories d'opérateurs économiques se sont vues fermer les portes de crédit. L'accès au crédit était devenu difficile voire impossible à ces opérateurs économiques. Cette situation a donné naissance au Bénin et dans les autres pays à plusieurs formes de systèmes bancaires et financiers. On pouvait y retrouver trois (03) différentes catégories : Un secteur formel qui regroupe les banques classiques et les établissements financiers, un secteur informel qui regroupe les tontines, les banquiers ambulants, les prêteurs sur gage etc. Les institutions de micro- finances qui sont des intermédiaires entre le secteur formel et le secteur informel.

En effet, les micro-entrepreneurs éprouvent beaucoup de difficultés pour avoir accès au service d'intermédiation financière des banques classiques. Ceci à cause de l'étroitesse du réseau bancaire et du fait qu'ils exercent en majorité leurs activités dans le secteur informel. Ainsi pour réaliser leurs projets ou pour financer leurs activités, ils s'adressent à diverses sources de financement telles que les prêteurs sur gage ou les usuriers qui imposent des taux exorbitants. Ce qui nuit à la croissance et à la prospérité des activités de ces micro- entrepreneurs.

Face à cette situation, la création d'institutions adéquates qui pourront s'adapter au mieux à l'activité économique est devenue donc nécessaire. C'est ainsi que sont nées des institutions de microfinances qui ne font partir ni des banques classiques ni de la finance informelle. Cette forme hybride de financement vise à satisfaire les besoins de financement de proximité.

Aujourd'hui l'importance des SFD dans le financement de l'économie n'est plus à démontrer ; d'ailleurs Hilary CLINTON(2013) l'a confirmé dans son discours lors du sommet sur le micro- crédit en ces termes « il est temps de reconnaître l'importance du microcrédit en tant qu'instrument de lutte contre la pauvreté ».

Toutefois les SFD pour la plupart ne manquent pas les demandes de crédits mais force est de constater leur difficulté à satisfaire ces demandes. Si parmi tant d'autres sources de financement des activités des SFD, l'épargne s'est avéré la moins couteuse, il va falloir plus de concentrations sur les stratégies de sa mobilisation. C'est pour cette raison que nous nous sommes assignés comme tâche de nous intéresser aux SFD et plus particulièrement à la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Assemblées de Dieu du Bénin (COOPEC-AD/BENIN) pour analyser sa politique de mobilisation de l'épargne.

A travers le thème « Analyse de la politique de mobilisation de l'épargne dans un SFD: Cas de la COOPEC-AD/BENIN » nous allons apprécier les dispositions ou mesures stratégiques mises en œuvre par la COOPEC-AD /BENIN et apporter des suggestions pour une mobilisation plus importante d'épargne.

Pour bien mener notre étude, notre travail s'articule autour de trois chapitres. Le premier chapitre est consacré au cadre de l'étude et missions effectuées. Le deuxième chapitre présente le cadre théorique et démarche méthodologique de la recherche et enfin le troisième est réservé à la collecte, l'analyse des données et la vérification des hypothèses ainsi qu'aux suggestions.

CHAPITRE I : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ÉTUDE

Ce chapitre présente le cadre institutionnel, l'historique et présentation de la COOPEC-AD/Bénin.

Section1 : Cadre institutionnel

Cette section est consacrée à la présentation du contexte académique du stage, son déroulement, les difficultés rencontrées ainsi que le lieu qui a servi de cadre d'étude.

Paragraphe1 : Contexte académique du stage, déroulement du stage et les difficultés rencontrées.

1- Contexte académique du stage :

La Faculté des Sciences Economiques et de Gestion (FASEG) est une faculté classique de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) dont la vocation est de donner aux étudiants une formation professionnelle qualifiée pouvant leur permettre d'être dynamiques et créatifs dans la vie.

En adoptant le système LMD, cette faculté demande aux étudiants en année de licence un stage académique obligatoire de trois (03) mois dans une structure de la place ou de la sous-région. Ce stage nous permet de faire la rédaction de notre mémoire de fin de formation dont le thème est défini par rapport aux activités que mène la structure ayant servi du lieu de stage.

Afin de répondre à cette exigence, nous avons effectué à la fin de notre formation du premier cycle en Comptabilité Audit et Contrôle de Gestion (CACG), un stage pratique de trois (03) mois à la Coopérative d'Épargne et de Crédit des Assemblées de Dieu du Bénin (COOPEC-AD/BENIN), une structure de micro finance. Notre étude se veut de contribuer à l'atteinte d'un niveau jugé souhaitable dans le processus de mobilisation de l'épargne afin de permettre à l'institution de pouvoir faire face à ses diverses opérations de financements.

2-Déroulement du stage et difficultés rencontrées.

Ici, nous parlerons des travaux effectués au cours de notre stage et des difficultés rencontrées.

Notre stage à la COOPEC-AD /BENIN s'est déroulé durant une période de trois(03) mois à l'agence de la direction de Godomey plus précisément à l'accueil, à la caisse, au service crédit, et à la comptabilité.

2- Travaux effectués

Au cours de notre stage, nous avons mené plusieurs travaux tels que :

- l'accueil des clients ayant besoin des renseignements ;
- les ouvertures des comptes individuels et comptes de groupement ;
- l'aide à l'établissement des dossiers de demande de crédit des clients ;
- l'enregistrement des opérations de dépôt et de retrait ;
- la visite des activités des clients désirant le crédit

3- Les difficultés rencontrées

Les difficultés auxquelles nous avons été confrontées lors de notre stage sont multiples

- nos aller-retour dus à l'absence de l'appareil photocopieur dans l'agence ;
- défaillance linguistique où nous avons fait face à un grand nombre de clients illettrés, ce qui fait que le sens de nos explications est souvent compris d'une façon dénaturée et nécessite la répétition à chaque fois ;

- difficulté à être témoin des entretiens avec les clients désirant le crédit à cause du titre de stagiaire que nous portons.

Paragraphe2 : Historique des IMF.

Ce paragraphe est consacré à l'historique, aux ressources, aux activités et à la structure organisationnelle de la COOPEC-AD/BENIN ainsi que sa fiche signalétique.

Historique des IMF

Le micro crédit a connu ces dernières décennies un développement très rapide grâce à l'émergence des IMF sous plusieurs formes. L'Europe comptait déjà au milieu du 19^{ème} siècle les premières mutuelles d'épargne et de crédit à l'initiative des hommes qui voulaient combattre l'usure et surtout la pauvreté tel que : FRIEDRICH Wilhelm Raiffeisen en Allemagne ; Johan Evangéliste Traber en susse ; Alphonse Desjardins au Québec et Ludovic de Besse et Louis Durand en France. Ces hommes sans être des banquiers sont reconnus comme des pionniers des Systèmes de Financement Décentralisés (SFD) au service des pauvres ou des exclus des systèmes bancaires dits classiques.

L'analyse des pratiques des anciennes sociétés d'Afrique et d'Asie montre que la micro finance faisait partie de leur quotidien à travers les pratiques de tontines et autres. Ces pratiques traditionnelles avaient cours légales en Afrique jusqu'au lendemain de l'échec des banques commerciales nationales et des banques de développement vers les années 70. Le Bénin à l'instar des autres pays de l'Afrique a connu une éclosion des initiatives de création de mutuelles d'épargne et de crédit sous diverses formes pour répondre au mieux aux multiples besoins des populations défavorisées. La micro finance est apparue comme un outil efficace dont les gouvernements des pays en développement se servent pour lutter contre

la pauvreté qui asservit leurs peuples. Elle devient ainsi incontournable et de ce fait doit être mieux formalisée afin de continuer par jouer le grand rôle qui lui est dévolu dans l'émergence de ces pays.

La micro finance est aujourd'hui un domaine qui mobilise de nombreuses énergies que ce soit dans le domaine de la coopération ; dans celui associatif ou au sein des grandes organisations internationales. Chacun y va de sa philosophie et de sa vision. Certains pensent qu'il s'agit avant tout d'un outil susceptible de favoriser une logique dite exclusive où grâce aux IMF, un plus grand nombre d'individus peut avoir accès aux marchés financiers afin de développer dans de meilleures conditions leurs projets productifs. D'autres pensent que la micro finance n'a de sens que si elle constitue un outil de lutte contre la pauvreté. Toutefois, comme l'a si bien signifié ARC/LABIBE « ces deux approches ne sont pas irréductibles et la différence essentielle est de savoir si la lutte contre la pauvreté doit être l'objectif prioritaire en tant que tel ou si c'est plutôt une connaissance heureuse de la réduction d'imperfections de marché obtenu grâce à la mise en place d'un secteur de la micro finance dynamique et efficace.

1- Cadre réglementaire

Les opérations de crédit au Bénin quels qu'en soient l'initiateur et le montant relèvent de la loi portant réglementation bancaire No : 90-018 du 27 Juillet 1990 en remplacement de celle de 1975. La nouvelle réglementation marque une rupture d'approche dans l'exercice des activités d'épargne et de crédit et offre un cadre juridique qui se veut résolument libéral. Elle s'inscrit dans un dispositif légal et réglementaire adopté par l'ensemble des pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA)

Ainsi, les activités bancaires au Bénin sont exercées par des établissements dotés d'une autonomie financière (de moyens financiers suffisants) ; de structures opérationnelles de contrôles adéquates et adaptées ; des compétences avérées pour une meilleure gestion.

Les établissements bancaires et financiers sont considérés comme des entreprises qui sont jugées par rapport à leur capacité à rentabiliser leurs actifs, à atteindre leurs autosuffisances opérationnelles et financières, à renforcer leurs fonds propres et à accroître leurs activités à travers une gestion saine respectueuse des normes, des réglementations et procédures en la matière.

Cette loi complétée par le décret No 89-392 du 07 Novembre 1989 portant classement, forme juridique et opération des établissements financiers couvre le système bancaire classique. Les établissements bancaires et financiers sont considérés alors comme des entreprises et jugés suivant les critères de rentabilité. La notion de service public n'est plus prépondérante. La banque n'est plus jugée par rapport à une quelconque mission de service public mais par rapport à sa capacité de se garder en équilibre, à renforcer ses fonds propres et à accroître ses activités. Désormais les activités bancaires s'exercent par des entreprises libres et responsables de leurs décisions.

Les exigences des établissements bancaires par rapport aux formalités à remplir et surtout aux sûretés exigées avant la mise en place des crédits, les éloignent de la clientèle pauvre, ce qui a donné naissance à la formalisation d'autres systèmes de financements intermédiaires sous forme mutualiste ou coopérative d'épargne et de crédit. Afin de réglementer de telles pratiques d'une part, et surtout de les uniformiser d'autre part, des efforts de formalisation ont été entamés dès 1992 pour

aboutir à l'élaboration et au vote le 08 Avril 1997 de la loi No97-027 portant réglementation des institutions mutualistes ou coopératives d'épargne et de crédit (PARMEC). Cette nouvelle disposition s'applique aux IMF et elle a été mise en application au Bénin par l'arrêté ministériel No 002/MF/DC/DGTP/DAMF du 12 Janvier 1998. La loi dispose en ses articles 5 ; 6 et 7 que toutes les institutions non mutualistes ou coopératives ayant pour objet la collecte de l'épargne et/ l'octroi de crédit doivent signer avec le ministère chargé des finances une convention pour une durée maximale de cinq (05) ans renouvelables.

2- Environnement de la micro finance au Bénin.

Il existe une grande variété d'organisations dans le secteur de la micro finance. Au Bénin, ce secteur est très diversifié en nombre d'année d'expérience, en objectif , en taille, en ressources humaines, financières et surtout en fonction de la méthodologie d'intervention telle que :l'approche minimaliste et l'approche intégrale ; l'argent chaud et l'argent froid ; crédits de groupe et crédits individuels qui sont quelques-unes des préoccupations du secteur de la micro finance ces dernières années.

Les principales institutions de micro finance au Bénin sont : PADME, PAPME, VITAL FINANCE, etc.

Cependant ces principales IMF du pays concentrent la majeure partie de leurs activités sur le commerce en zones urbaines et périurbaines où le marché de la micro finance est en voie de saturation. La concurrence est très forte et l'endettement croisé des clients est très fréquents du fait de la cavalerie financière de ces derniers en absence d'une centrale d'échange d'informations sur les clients des différentes IMF. Le secteur de la micro finance connaît une forte croissance, qui de plus en plus, est en train d'être remise en cause par la crise que traverse actuellement tout le secteur

caractérisée par la dégradation prononcée du portefeuille de crédit de ces différentes IMF surtout les principales.

Le dynamisme du secteur de la micro finance au Bénin à travers la diffusion étendue de ces IMF dans le pays d'une part. Selon Michel LELART, les raisons de ce dynamisme sont multiples, il s'agit :

- du soutien assez exceptionnel des bailleurs de fonds spécialement de la Banque Mondiale ;
- de l'intérêt manifeste des banques commerciales de la place qui ont commencé à financer ce nouveau secteur ;
- de l'importance de l'économie informelle et de ces besoins de financement auxquels les banques ne sont pas adaptées ;
- de la volonté politique et la décision des autorités à soutenir ce secteur à travers la création d'un ministère de micro finance et l'élaboration d'une politique nationale de Micro finance ;

Enfin, des bonnes performances de ces IMF qui contribuent à faire renaître la confiance des usagers après la crise des années 90 où les banques ont fermés leurs portes avant de disparaître pour la plupart.

Les différentes IMF au Bénin peuvent être réparties en six(06) catégories :

- les mutuelles et coopératives d'épargne et de crédits : ce sont des institutions qui ont des expériences basées sur le rôle central de l'épargne pour alimenter le crédit au profit de leur membres. Exemples : COOPEC-AD/BENIN ; FECECAM etc.
- les associations ayant comme unique ou principale activité la distribution de crédits. Ce sont des IMF qui ont privilégié le crédit

comme activité centrale de leurs opérations. Exemple : PADME ; PAPME ; VITAL FINANCE ; etc.

- les projets gouvernementaux pour lesquels l'octroi de crédit est un accessoire. Ils trouvent que coupler le crédit avec d'autres activités constituera un moyen pour atteindre leurs objectifs de développement ;
- les sociétés de Micro finance : ce sont des institutions constituées en sociétés spécialisées dans l'octroi de crédits. Exemple : PDME ;
- les organisations non gouvernementales : ce sont des structures associatives à volet micro finance qui opèrent pour la plupart dans les petites villes ;

Le système traditionnel informel composé des tontiniers et des usuriers.

Toutefois cette diversité n'empêche pas une complémentarité dans le secteur. Le marché de la micro finance reste bien segmenté selon la clientèle touchée (femmes, agriculteurs, micro entreprises, etc.). Ce qui détermine des méthodologies et des formes d'interventions variées mais en même temps engendre une concurrence de plus en plus accrue entre ces différentes IMF.

Section2 : Historique et présentation de la COOPEC-AD/Benin

Paragraphe1 : Historique

L'Eglise Evangélique des Assemblées de Dieu du Bénin (EEAD), en vue de participer au développement du Bénin en améliorant le mode de vie des populations vulnérables, a eu l'idée de créer une institution de micro finance accessible aux populations les plus pauvres qui n'ont pas accès aux services financiers des banques classiques. A sa création en 2008, elle portait le nom de BUPDOS micro finance (BMF) et était sous la tutelle du BUPDOS-ONG créée en 1996 avant de porter depuis 2010 jusqu'à ce jour

le nom de Coopérative d'Épargne et de Crédit des Assemblées de Dieu du Bénin (COOPEC-AD/BENIN). Ainsi la COOPEC-AD/BENIN est une IMF qui a vu le jour le 19 juillet 2008 sur l'initiative de l'EEAD. Elle vise à collecter l'épargne de ces membres et à leur consentir de crédit.

La création de cette institution de micro finance est le fruit de plusieurs réflexions visant à mieux répondre aux besoins des membres des Eglises Assemblées de Dieu du Bénin et de la population béninoise en mettant l'accent sur la solidarité.

La vision de cette institution est d'être une institution de micro finance de référence, viable et pérenne, qui prône la solidarité et le partage pour la lutte contre l'extrême pauvreté et l'exclusion financière au Bénin. La mission que la COOPEC-AD/BENIN s'est assignée est de « lutter contre l'explosion financière à travers une offre de produit et service d'épargne et de crédit adaptés aux besoins de la population ».

Paragraphe2 : Présentation de la COOPEC-AD/Bénin

I- Ressources

1- Ressources matérielles

Pour bien mener ces activités, la COOPEC-AD/BENIN dispose des ressources matérielles ci-dessous.

Il s'agit :

- ✓ des logements administratifs ;
- ✓ des matériels et mobiliers de bureau ;
- ✓ des matériels informatiques qui coordonnent et traitent rationnellement les informations ;
- ✓ des matériels de transports (motos, véhicule) ;

2- Ressources humaines

La promotion de l'épargne/ crédit à base communautaire étant une structure étendue sur le territoire national, son fonctionnement est assuré par un personnel à effectif considérable. La répartition des employés de la COOPEC-AD/BENIN par le type de contrat et par sexe se présente dans le tableau I ci-dessous.

TABLEAU : I Répartition des employés par type de contrat et par sexe.

| Type de contrat | Sexe | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-----------------|-------|------|------|------|------|
| CDD | Homme | 10 | 10 | 09 | 11 |
| | Femme | 08 | 07 | 05 | 06 |
| CDI | Homme | - | 01 | 02 | 02 |
| | Femme | - | 01 | 03 | 03 |
| Total | - | 18 | 19 | 19 | 22 |

Source : Rapport d'activités de la structure

De ce tableau, nous constatons que la COOPEC-AD/BENIN disposait en 2012 d'une seule catégorie d'employés recrutés sur la base d'un contrat à durée déterminée (CDD). Ce type de contrat regroupe la plupart du personnel même après 2014 et 2015, des années qui ont connu les deux (02) types de contrats.

Le personnel de la COOPEC-AD/BENIN est composé en majorité des agents de licence et des agents ayants le BEPC ou le BACCALAUREAT. La structure dispose d'un seul cadre supérieur. Ces informations sont consignées dans ci-dessous

Tableau II : Répartition du personnel de la COOPEC-AD/BENIN par classe professionnelle

| Année | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|-------------------|------|------|------|------|
| Cadres supérieurs | 01 | 01 | 01 | 01 |
| Agents de licence | 07 | 12 | 07 | 09 |
| BAC+BEPC | 10 | 06 | 11 | 12 |
| Total | 18 | 19 | 19 | 22 |

Source : Rapport d'activités de la structure

Activités

L'institution a mis sur le marché actuellement trois types de produits que sont : L'épargne, le crédit, et la tontine.

1- L'épargne

La COOPEC-AD /BENIN sécurise ces membres à travers quatre (04) formes d'épargne à savoir :

- **le dépôt à vue (DAV)** qui est un compte d'épargne ouvert avec possibilité de faire plusieurs opérations par jour sans pénalité mais avec un prélèvement annuel de 1500FCFA comme frais de tenue de compte. Ce compte est non rémunéré.
- **l'épargne sur livret (EL)** est un compte caractérisé par un taux d'intérêt de 3% l'an sans déduction d'impôt avec un solde minimum de 3000FCFA.
- **l'épargne bloquée (EB)** est un compte rémunéré au taux annuel de 3,5% pour une durée minimale de 6 mois et dont le solde minimum est de 10.000FCFA.

- **les dépôts à terme ou compte bloqué (DAT)** : c'est un compte rémunéré au taux annuel de 5% pour une durée minimale de 6 mois et dont le solde minimum est de 100.000FCFA. Toutefois, ce taux est négociable jusqu'à hauteur de 6% en tenant compte de la durée de placement et le montant bloqué

2- La tontine

La tontine individuelle est un système souple de capitalisation de l'épargne et de bénéfice de crédit. Le client est libre dans la fixation de sa mise. Il peut la varier à son gré et respecter le rythme de cotisation qui lui convient.

3- Le crédit

Dans le souci de mieux satisfaire ses sociétaires et de lutter contre l'usure, la pauvreté et la marginalisation, la COOPEC-AD/BENIN s'inscrit dans une démarche de diversification des types de crédits. L'adoption des pratiques de crédits par l'Agence et des Points de Service de la COOPEC-AD.BENIN offre une gamme variée de crédits à leurs sociétaires. On distingue ainsi :

3-1. Tout Petit Crédit aux Démunis.

Il s'agit des petits crédits accordés aux femmes et hommes démunis ne pouvant satisfaire aux conditions générales d'obtention de crédits. Ces femmes doivent exercer des activités génératrices de revenus et s'organiser en groupe de solidarité. Comme modalité d'octroi, le montant accordé varie entre 20.000 et 50.000 FCFA avec un taux dégressif de 1.83% par mois et d'une durée de remboursement de 10 mois au plus. La caution du groupe ou la caution solidaire est exigée comme garantie pour ce type de crédit.

En plus de ces conditions, le bénéficiaire doit être sociétaire de la COOPEC-AD/BENIN c'est-à-dire avoir libéré une part sociale et avoir un dépôt de 5000 au moins ; exercer une activité génératrice de revenu dans l'une des localités d'intervention de la COOPEC-AD/BENIN et bénéficier de l'encadrement des responsables de la COOPEC-AD/BENIN.

3-2. Crédits à l'agriculture, l'élevage et la pêche.

Ce sont des crédits accordés aux agriculteurs, éleveurs et pêcheurs pour financer le cycle d'exploitation de leurs activités. Ce type de crédit finance non seulement leurs besoins de financement à court terme mais aussi l'acquisition d'outils et d'autres équipements. Les modalités de ces crédits sont entre autres : avoir un compte sur livret et mouvementé au moins pendant trois (03) mois et constituer une épargne préalable de 10% du crédit sollicité.

Le montant accordé est entre 200.000 et 500.000FCFA avec une durée de remboursement qui ne saurait dépasser 24 mois et qui est fonction de l'activité financée avec un taux de remboursement de 1,83% par mois dégressif. La garantie admise est la caution solidaire du groupe et la garantie réelle si le crédit est individuel. De plus la garantie réelle est fournie si le crédit sollicité est au-delà de 200.000FCFA.

Il faut noter que les clients qui souhaiteraient dépasser ce montant de 200.000FCFA et qui pour faute de garantie matérielle sont bloqués peuvent le faire s'ils ont pu bien rembourser successivement leur deux derniers crédits d'au moins 200.000FCFA sans aucun retard de paiement. Le plafond de ces crédits sans garantie matérielle est limité à 400.000FCFA

3-3. Crédits d'achat de Produits et de leur Stockage.

Ce sont des crédits destinés à l'achat des produits et leur stockage avant la mise sur les marchés. Les modalités de ces crédits sont d'avoir un compte d'épargne bien mouvementé pendant au moins trois (03) mois et constituer une épargne préalable d'au moins 10% du montant sollicité ; accepter que la COOPEC-AD/BENIN ait un regard sur le stock constitué ; le montant accordé est compris entre 200.000FCFA et 5000.000FCFA avec une durée de remboursement qui est fonction de l'activité financée et qui ne saurait dépasser 24 mois.

Le taux d'intérêt est de 1,83% par mois dégressif. S'agissant de la garantie, est admise la caution d'un membre et au-delà de 200.000FCFA, le membre demandeur devra fournir une garantie réelle.

3-4. Warrantage

La COOPEC-AD/BENIN consent ce type de crédit aux groupements qui ont bénéficié de magasin de stockage. Le crédit mis en place est destiné à l'achat, au stockage et à la vente des céréales et autres produits. Comme modalités d'accès, on a le montant qui varie entre 200.000FCFA et 5000.000FCFA par personne dont le remboursement au taux de 1,83% dégressif par mois, ne saurait dépasser aussi 24 mois et qui est fonction de l'activité financée. La caution solidaire des membres du groupe et garantie matérielle sont admises.

3-5. Crédits de préfinancement de marchés

Ce sont des crédits accordés aux personnes physiques ou morales qui détiennent des bon de commandes donnés par des sociétés autonomes crédibles ou par l'Etat. Les modalités de ce crédit sont : Etre sociétaire de la COOPEC-AD/BENIN ; avoir un compte sur livret et constitué une

épargne préalable de 10% du montant sollicité suivant la périodicité de remboursement ; détenir un contrat de marché ou un bon de commande d'une structure crédible ; domicilier le règlement des factures ou décomptes à la COOPEC-AD/BENIN ou fournir une attestation de retenue automatique au profit de la COOPEC-AD/BENIN ; solliciter un montant entre 1.000.000FCFA et 10.000.000FCFA remboursable sur 24 mois en fonction de l'activité financée avec un taux de remboursement de 1,83% par mois dégressif et être en mesure de fournir une garantie réelle.

3-6. Crédits aux Micro Entrepreneurs

Ces crédits sont consentis aux individus ou sociétés qui produisent, transforment ou opérant dans les secteurs de services ou sont commerçants. Ce sont des crédits aux affaires. Comme modalités de ces crédits il faut être sociétaire de la COOPEC-AD/BENIN ; avoir un compte épargne depuis trois (03) mois au moins bien mouvementé et constituer une épargne préalable d'au moins 10% du montant de crédit sollicité ; le micro entrepreneur doit prouver son expérience dans le domaine de l'entrepreneuriat ; solliciter un montant entre 1000.000FCFA et 10.000.000FCFA dont le remboursement au taux de 1,83% par mois dégressif sur une durée d'au plus 24mois est fonction de l'activité financée en fournissant une garantie réelle.

3-7. Crédits aux Salariés

Ces crédits sont accordés aux salariés des entreprises ou organisations autonomes et viables et aux fonctionnaires béninois pour l'achat d'équipements ménagers, des moyens de déplacement, pour une éventuelle construction et autres.

Les modalités d'octroi de ce type de crédit sont entre autres : être un employé d'une société ou organisation autonome, crédible ou d'un service

public résidant au Bénin ; avoir un revenu mensuel permanent sur la durée du crédit ; domicilier son salaire à la COPEC-AD/BENIN ou déposer un avis de prélèvement automatique et irrévocable au profit de l'Agence ou Point de Service de la COOPEC-AD/BENIN ; fournir la preuve que le service est permanent(validité du service et présence au corps) ; produire ses fiches de paies les trois derniers mois qui précèdent la demande du prêt ; le montant sollicité est compris entre 100.000FCFA et 10.000.000FCFA avec une durée de remboursement qui est fonction de l'activité financée et ne saurait dépasser 60 mois au taux de 12% dégressif par an. La garantie admise est la caution d'un agent salarié de la structure en situation de contrat à durée indéterminée(CDI) ou de l'employeur.

3-8. Crédit au personnel de la COOPEC-AD /Bénin

Il est spécialement offert au personnel de la COOPEC-AD /BENIN. Ce crédit permet au personnel d'acquérir des équipements ménagers, des moyens de transports et d'autres biens afin d'améliorer leur condition de vie.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes:

Pour motiver le personnel employé de la COOPEC –AD /BENIN, il est décidé de leur accorder des crédits de consommation. Pour obtenir ce crédit ; l'agent doit être sous un contrat à durée déterminée ou indéterminée et avoir fait au moins six mois dans l'institution ; il acceptera des prélèvements sur salaire à hauteur du tiers du salaire net mensuel ou dans la limite exceptionnelle prévue par la loi ; de même il aura une caution solidaire de son employeur et accepter de cotiser un fond de garantie non remboursable qui est à un taux de 3% du montant de crédit sollicité.

Le fond de garantie couvre le crédit en cas de licenciement et /ou décès éventuels d'un agent. Les démissions ne sont pas concernées.

Le mode de remboursement est le prélèvement à la source. La durée maximale du crédit est de soixante (60) mois pour des employés en CDI qui ont une expérience d'au moins deux (02) ans. Pour ceux qui sont en CDD cette durée ne peut dépasser la durée restante de leur contrat.

Montant : de 100 .000FCFA à 5.000.000FCFA.

Taux : 5% par an dégressif

Type de garantie admis : est le prélèvement direct sur salaire.

3-9. crédits scolaires

Ce sont des crédits accordés aux sociétaires à la veille de la rentrée pour leur permettre de subvenir aux besoins de leurs enfants en début de la rentrée.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : de 20 000FCFA à 200 000FCA

Durée : elle ne saurait dépasser 10 mois

Taux : 1% par mois constant

Type de garantie admis : caution d'un autre membre.

3-10. Crédits Sociaux

Ce sont des crédits qu'obtiennent les sociétaires lorsqu'ils sont en face d'un évènement malheureux ou heureux pour couvrir les charges inhérentes.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : De 20 000FCFA à 200 000FCA.

Durée : Elle ne saurait dépasser 10 mois.

Taux : 1% par mois constant.

Type de garantie admis : caution d'un membre

3-11. Crédits aux Groupes

Ce sont des crédits accordés aux membres de groupe de caution solidaire constitué par des micro-entrepreneurs. Un groupe de caution solidaire est compris entre trois et cinq personnes. Les membres du groupe doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes et s'entendent pour désigner leurs responsables. Chaque membre du groupe possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupe chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre car en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux l'engagement de rembourser son crédit. Le montant du crédit qu'un membre du groupe peut avoir varié entre 20 000 et 200 000FCFA.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : de 20 000FCFA à 200 000FCA par personne

Durée : elle est fonction de l'activité financée et ne saurait dépasser 36 mois.

Taux : 1,83% par mois dégressif

Type de garantie admis : caution solidaire des membres du groupe.

3-12. Crédits aux Groupements

Un groupement est constitué par 07 personnes au moins et 10 personnes au plus qui exercent ensemble ou individuellement des activités génératrices de revenus. Les membres du groupement doivent provenir de la même couche socio-économique. Ils se choisissent eux-mêmes et

s'entendent pour désigner leurs responsables. Chaque membre du groupement possède sa propre entreprise et reçoit le même montant de crédit que les autres. Dans le groupement chacun est étroitement lié au succès de l'entreprise de l'autre car en cas de cessation de paiement de l'un, les autres prennent sur eux l'engagement de rembourser son crédit. Le montant du crédit qu'un membre du groupement peut avoir ne peut dépasser 100.000FCFA.

Les modalités de ce crédit sont les suivantes :

Montant : De 20.000FCA à 100.000FCFA par personne.

Durée : Elle est fonction de l'activité financée et ne saurait dépasser 36 mois.

Taux : 1,83% par mois dégressif.

Type de garantie admis : Caution solidaire des membres du groupement.

Critères d'éligibilité :

Les critères d'éligibilité sont précisés aux conditions de l'article 13 de la politique de crédit de la COOPEC-AD/BENIN comme suit :

- avoir une bonne capacité de remboursement ;
- être de bonne moralité ;
- présenter un dossier de qualité ;
- qualité du membre et de sa résidence ;
- être sociétaire et libérer au moins une part sociale ;
- avoir un compte sur livret et avoir constitué une épargne préalable d'au moins 10% du montant sollicité ;

- être à jour dans le remboursement des crédits antérieurs reçus ;
- n'avoir aucun antécédent douteux en matière de remboursement de crédit ;
- avoir le siège de son entreprise dans le ressort territorial de l'Agence ou du Point de Service de la COOPEC-AD/BENIN ;
- se conformer aux lois du pays ;
- respecter les normes environnementales.

4- Structure organisationnelle et fiche signalétique

Il s'agit ici de présenter l'organigramme de la structure et la fiche signalétique qui n'est rien d'autre que sa fiche d'identité.

Structure organisationnelle

Pour atteindre ses objectifs la COOPEC-AD/BENIN s'est dotée d'une organisation structurée. Il faut noter que tous les services ne sont pas fonctionnels. Nous avons présenté ici les services qui sont pour le moment fonctionnels.

4-1.L 'Assemblée Générale (AG).

L'assemblée générale est l'instance suprême de la COOPEC-AD/BENIN. Elle est constituée de l'ensemble des membres, convoquée et réunie à chaque année. L'assemblée générale est compétente pour :

- s'assurer de la saine administration et du bon fonctionnement de la structure ;
- modifier les statuts et le règlement ;
- élire les membres des organes ;
- approuver les comptes et statuer sur l'affectation des résultats ;

- fixer s'il y a lieu le taux de rémunération des parts sociales ;
- définir la politique de crédit et de garantie ;
- créer toute structure qu'elle juge utile,
- traiter de toutes les autres questions relatives à l'administration et au fonctionnement de la structure ;
- apprécier et adopter les rapports des organes.

4-2. Le Conseil d'Administration (CA)

Le conseil d'administration veille au fonctionnement et à la bonne gestion de la structure. Il est composé de sept(07) membres. Il est chargé notamment :

- d'assurer le respect des prescriptions légales, réglementaires et statutaires ;
- de définir la politique de gestion des ressources de la structure et de rendre compte périodiquement de son mandat à l'assemblée générale dans les conditions fixées par les statuts et le règlement ;
- de veiller à ce que les taux d'intérêt applicables se situent dans la limite des plafonds fixés par la loi sur l'usure ;
- de se prononcer, en appel, sur la décision du comité de crédit à l'endroit d'un membre ;
- de favoriser une solution à l'amiable des différends que peuvent lui soumettre ses membres ;

5- Le Conseil de Surveillance (CS)

Le conseil de surveillance est chargé de la surveillance, de la régularité de l'opération de la COOPEC-AD/BENIN et du contrôle de la gestion. Composé de trois (03) membres, il doit s'assurer notamment :

- que les opérations de la COOPEC-AD/BENIN sont effectuées conformément aux dispositions réglementaires ;
- que l'administration et la gestion font régulièrement l'objet d'une inscription ;
- qu'il est procédé à la vérification de l'encaissement et des autres éléments de l'actif ;
- que la COOPEC-AD/BENIN se soumet aux instructions prises en vertu de la loi et de son degré d'application ;
- que les règles de la déontologie sont respectées.

6- La Direction Générale

Elle est assurée par le directeur recruté par le conseil d'administration sous lequel il exerce ses fonctions. Il est notamment chargé :

- de contrôler l'ensemble des activités de la structure et de veiller à l'exécution des décisions des différents organes de celle-ci ;
- de formuler à l'endroit des différents organes décisionnaires des recommandations sur les objectifs, politique et plan d'action de la COOPEC-AD/BENIN et de les informer régulièrement sur leur mise en application,
- de présenter au conseil d'administration des états financiers, des budgets, les rapports d'activité annuels ;
- d'assurer la gestion des ressources humaines et d'en informer régulièrement le conseil d'administration ;
- d'assurer la conservation des registres de la COOPEC-AD/BENIN ;

- de fournir des renseignements requis par les différents organes décisionnels tout en veillant dans le cadre de l'AG la préservation du caractère confidentiel des opérations des membres et de toutes autres informations

7- Les Organes Techniques

7.1- Le Service Administratif et Ressources Humaines.

Le service administratif et ressources humaines a à sa tête le chef service qui a pour mission d'assurer l'ensemble des activités administratives courantes de la direction de la COOPEC-AD/BENIN. Il doit aussi

- promouvoir le renforcement de la productivité du personnel et des membres par la formation, la gestion des relations humaines et la motivation au travail ;
- assurer la bonne mise en œuvre de toutes les actions de suivi, de planification et des études

7-2. Le Service d'Exploration et de Développement

Il est dirigé par le chef service exploration qui est chargé du respect de l'application de la politique d'épargne et de crédit et du manuel de procédure de gestion de crédit de l'institution. Le chef service exploration a pour mission :

- de veiller à la réalisation des objectifs de croissance et de rentabilité des entités de production à la base notamment à travers la gestion du crédit conformément aux textes organiques, politique et procédure de l'institution à la réglementation en vigueur dans le secteur ;
- d'accomplir efficacement sa tâche en matière de gestion des crédits et de mobilisation de l'épargne ;

- d'encadrer et d'assister les responsables des Points de service, les chargés de prêt dans le domaine de la gestion des crédits, de l'animation communautaire et de la gestion des statistiques ;
- d'assurer l'exécution, le suivi des activités des différents programmes gérés par la COOPEC-AD/BENIN ;
- de s'assurer que les différents protocoles signés avec les bénéficiaires des programmes sont respectés à travers l'exécution des activités programmées à la production des rapports mensuels et trimestriels prévus à cet effet.

En dehors de ces missions, il doit faire preuve de leadership dans la gestion des relations avec les partenaires des différents programmes.

7-3 **Le Service Comptabilité et Finance**

Il est dirigé par le chef service comptabilité et finance qui a pour mission :

- de mettre tout en œuvre pour assurer la fiabilité et l'efficacité de la comptabilité de l'ensemble des entités de l'institution ;
- d'assurer la tenue journalière de la comptabilité après avoir vérifié la régularité des documents de base que lui transmettent les personnes compétentes à cet effet ;
- tenir les journaux auxiliaires des banques, caisse et du brouillard de banque ;
- de gérer le stock des fournitures de bureau ;
- d'établir des rapprochements bancaires ;
- d'élaborer périodiquement les rapports comptables et financiers requis, produire les états financiers intérimaires ;

- d'élaborer les états financiers annuels conformément aux textes en vigueur.

7-4 **Le Service Informatique et Statistique**

Il est chargé de la promotion et l'archivage de toutes les informations statistiques de l'institution. Il est chargé aussi :

- d'identifier les besoins en informatique et de veiller à leur satisfaction par le service compétent ;
- d'assurer la maintenance des équipements informatiques disponibles ;
- de documenter les processus opératoires sur les équipements et former ou informer le personnel à leur application ;
- de définir et mettre en œuvre un protocole de sauvegarde et de conservation dans les conditions optimales des données de l'ensemble du réseau COOPEC-AD/BENIN ;
- de collecter périodiquement toutes les données statistiques générées par l'ensemble des activités menées au sein de l'institution et en extraire les états périodiques qui reflètent les divers visages de celle-ci.

7-5 **Le Service Audit Interne.**

Son rattachement au DG lui confère une indépendance vis-à-vis des services qu'il audite. Il est principalement concerné par les tâches d'évaluation, de contrôle de conformité et de vérification de la fiabilité du système global. Ses principales activités concernent :

- la supervision de la mise en œuvre des procédures ;
- le contrôle du respect strict des procédures ;

- l'accomplissement des missions diverses confiées par le DG.

7-6 **Le Service Contrôle de Gestion et Projet**

Ayant pour mission de vérifier, de surveiller, d'évaluer et de maîtriser la gestion budgétaire, de l'analyse des écarts de prévision et de réalisation sur la gestion financière et les performances de l'institution.

Le service contrôle de gestion et projet prodigue des conseils au Directeur pour l'aider dans ses prises de décision. Il doit promouvoir le développement de la COOPEC-AD/BENIN à travers la mise en place de nouveaux projets et nouer des relations avec les partenaires au développement supervisé par le Directeur et est en relation fonctionnelle avec l'ensemble des chefs services.

7-7 **Le Comité de Crédit**

Le comité de crédit est un organe statutaire dont les membres sont élus par l'assemblée générale. Il est composé du président, du vice-président, du secrétaire et de deux membres. Conformément aux politiques et procédures définies en matière de crédit, le chargé de prêt monte le dossier, visite les clients afin de vérifier la conformité des informations du terrain à celles fournies par le client lors de son entretien avec le chargé de prêt. Ce dernier transmet le dossier au responsable Point de service qui le soumet au comité technique de crédit qui procède à la vérification technique avant de le soumettre à la direction. Enfin le directeur soumet le dossier au comité de crédit qui après étude donne le dernier mot sur le dossier.

Chapitre II : De la Problématique aux hypothèses

Le présent chapitre comporte la problématique, les objectifs, les hypothèses, la revue de la littérature, et la méthodologie de l'étude

SECTION1 : Problématique, objectifs et hypothèses

Nous allons aborder dans cette partie du mémoire, l'historique, la mission, les objectifs, les activités de la structure et ses ressources.

PARAGRAPH1 : Problématique et intérêt de l'étude

1.1. Problématique

La question de la disponibilité des ressources financières devient de plus en plus un véritable casse-tête pour les institutions de micro finances (IMF). Parmi tant d'autres sources de financement des IMF, l'épargne réalisée par les différents agents économiques et plus particulièrement les ménages et les entreprises est une source de fonds durable et relativement peu coûteuse.

Par ailleurs, selon GARDIOL (2004), l'épargne constitue un levier important pour l'autonomie financière des IMF. Elle leur accorde une certaine autonomie par rapport aux acteurs extérieurs et bailleurs.

Dans les pays en développement, les personnes à faible revenu expriment clairement leur désir d'épargner. Cependant, la seule avenue qui s'offre à elle est souvent d'utiliser des services informels, car l'offre des banques commerciales en matière d'épargne est limitée, voire inaccessible à eux. Pourtant, plus de personnes ont besoin d'épargne que de crédit, et ce, à toutes les étapes de leur vie. L'épargne est donc un important levier de développement économique et d'autonomie financière, qui sert les institutions de micro finance, leurs membres et clients.

Le financement des économies en développement a reposé depuis la fin de la colonisation sur des stratégies de mobilisations des ressources extérieures ` sous prétexte de la fragilité de l'épargne interne disponible. Ces ressources qualifiées à tort ou à raison d'aides au développement, restent en réalité, pour la plus part des cas, des prêts portant intérêts. Le paiement des charges financières liées à ces aides, sans toutefois parler de l'aide elle-même, fait que nos pays croupissent sous le poids de l'endettement excessif.

Il faut donc, pour éviter cette situation, développer une autre forme de financement des économies nationales. La promotion de la mobilisation de l'épargne intérieure semble être une bonne alternative pour répondre à cette nécessité impérative du moment. Il s'agit essentiellement de l'épargne des populations rurales exclues du système bancaire, certains urbains et de certaines PME - PMI.

Les nombreuses recherches récentes sur les pratiques informelles ont permis de mettre en évidence certaines opportunités de drainage de l'épargne du secteur informel vers le circuit traditionnel de financement de l'économie.

Mais force est de constater que la mobilisation de l'épargne ne saurait être efficace sans une politique bien définie relative aux canaux de mobilisation de l'épargne, et une stratégie commerciale appropriée. C'est pour cette raison, qu'avant d'aborder l'étude des instruments de mobilisation de l'épargne à la Coopérative d'Epargne et de Crédit des Assemblées de Dieu du Bénin (COOPEC-AD/Bénin), nous étudierons d'abord sa stratégie commerciale.

Dans un contexte où le financement extérieur se raréfie et devient de plus en plus cher, la Coopérative d'Épargne et de Crédit des Assemblées de Dieu du Bénin se trouve confrontée à une situation sensible qui se traduit par un taux élevé des prêteurs (banques, FNM etc.), une concurrence entre les IMF pour l'accès aux liquidités disponibles, une vigilance accrue des investisseurs sur la qualité des contreparties.

Cependant, pour pouvoir faire face à ces différents facteurs énumérés, la COOPEC-AD/BENIN doit s'appuyer davantage sur des ressources de financement internes ; ce qui nécessite une bonne politique de mobilisation de l'épargne auprès des différents agents économiques.

L'épargne est un moyen de compenser l'irrégularité des revenus. Les ménages pauvres épargnent, entre autres, pour s'assurer contre la maladie, l'invalidité ou d'autres événements imprévus, à titre de dépôts pour satisfaire à des obligations sociales ou religieuses, ou pour leur consommation future.

Face à cette situation, il urge de se poser quelques interrogations :

Quelle est la politique de mobilisation de l'épargne à la COOPEC-AD/Bénin ?

A cette question fondamentale sont associées des questions spécifiques suivantes :

- Quelles sont alors les dispositions ou mesures stratégiques mises en œuvre par la COOPEC-AD/BENIN pour la mobilisation de l'épargne ?

-L'utilisation faite des épargnes mobilisées est-elle efficace ?

Ces questions courantes n'appellent pas de réponses simples et posent donc le problème d'analyses rigoureuses et cohérentes avec des outils et méthodes statistiques performants.

C'est donc face à toute une série de constats, de questionnements et dans le souci d'apporter des éléments de réponse dans le contexte du Bénin que nous avons choisi le thème « **Analyse de la politique de mobilisation de l'épargne dans un SFD: Cas de la COOPEC-AD/BENIN** ».

1.2. Intérêt de l'étude

L'intérêt de la présente étude peut s'énumérer en des points suivants :

- pour la COOPEC-AD/BENIN, cela permettra aux responsables à divers niveaux de disposer d'un tableau de bord économique et financier en matière de sa politique de mobilisation d'épargne susceptible d'aider à la prise de décision.
- en ce qui concerne les clients, cela leur permet d'être plus informés des opportunités disposées par la COOPEC-AD/BENIN en matière d'épargne.
- pour le stagiaire : c'est une grande opportunité car elle lui permettra de mettre en pratique les connaissances théoriques acquises au cours de sa formation
- sur le plan académique, notre travail de recherche servira de support à d'autres futurs travaux s'inscrivant dans la même logique, étant donné que la mobilisation de l'épargne reste et demeure longtemps un élément fondamental pour la survie de tout système décentralisé. Nous espérons donc à travers la présente recherche participer à l'enrichissement des prochaines réflexions.

PARAGRAPHE 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude

2.1. Objectif global

L'objectif global de notre travail est d'analyser la Politique de mobilisation de l'épargne à la COOPEC-AD/BENIN.

2.2. Objectifs spécifiques

De façon spécifique, Il s'agira de :

1. apprécier les dispositions ou mesures stratégiques mises en œuvre par la COOPEC-AD/BENIN pour la mobilisation de l'épargne ;
2. examiner l'utilisation faite des épargnes mobilisées par la COOPEC-AD/BENIN.

2.3 Les hypothèses de recherche

L'atteinte de ces objectifs spécifiques repose sur les hypothèses suivantes :

H1 : l'accroissement de la mobilisation de l'épargne à la fin de chaque exercice est dû à la bonne stratégie mise en œuvre par la COOPEC-AD/BENIN ;

H2 : le déblocage de plus de 60% des crédits demandés est source d'une utilisation efficace des épargnes mobilisées par la COOPEC-AD/BENIN

SECTION 2 : la revue de la littérature et la méthodologie de l'étude

PARAGRAPHE 1 : la revue de la littérature

Dans cette rubrique, avant d'aborder les aspects théoriques et les résultats empiriques qui existent sur la problématique, nous prenons soin de clarifier quelques concepts sur le thème.

Clarifications conceptuelles

L'épargne des ménages peut être définie en première approximation comme la différence entre leur revenu disponible et leur consommation.

L'Insee distingue une épargne logement (qui consiste par convention en remboursement de crédits immobiliers) et une épargne financière, c'est-à-dire les placements tels que les assurances-vie, fonds d'investissement, dépôts bancaires.

La décision d'épargner résulte donc en premier lieu d'un arbitrage entre consommation et épargne. Comment les ménages arbitrent-ils entre consommation et épargne ?

L'épargne selon les classiques

L'épargne des ménages a été, dès l'origine, au cœur de la pensée économique. Pour les auteurs classiques, l'acte d'épargne et celui de consommation sont dissociés. Pour Adam Smith comme pour David Ricardo, les profits des entrepreneurs sont essentiellement réinvestis dans l'accumulation du capital, tandis que les salaires suffisent tout juste à donner aux ouvriers « les moyens de subsister et de perpétuer leur espèce sans accroissement ni diminution » (D. Ricardo, Des principes de l'économie politique et de l'impôt, 1817). Le niveau d'épargne dépend donc finalement des profits réalisés par les entrepreneurs et détermine le taux de croissance de l'économie. Pour Smith (1776), il n'y a pas de limite à cette croissance : l'accumulation du capital permet d'augmenter la production par la division du travail, et ainsi de vendre sur des marchés plus larges, tout en réinvestissant les profits pour entretenir un cercle vertueux de croissance économique. Même si, à la même époque, Thomas Robert Malthus envisageait déjà la possibilité d'un excès d'épargne, Ricardo considérait que seuls des excès sectoriels étaient possibles, et qu'ils se

corrigeaient d'eux-mêmes car les secteurs faisant l'objet d'une accumulation de capital excessive engendraient des profits insuffisants.

L'épargne selon les keynésiens

Pour Keynes, les ménages dépensent leur revenu courant pour consommer et l'épargne est un résidu. De ce fait, il ne distingue pas de motif d'épargne particulier.

Dans les sociétés contemporaines, l'épargne est une composante centrale de la vie économique. Elle est l'objet d'intenses débats publics de politique économique. Autrefois considérée comme l'expression d'une vertu, l'épargne est devenue, depuis les travaux de John Maynard Keynes, suspecte de ralentir la croissance lorsqu'elle est trop abondante. Mais, au-delà de son niveau général, de nombreuses actions ciblées de la puissance publique visent à l'orienter vers des emplois utiles à la collectivité. On cherche souvent à l'orienter vers le marché des actions pour un double avantage : en renforçant les fonds propres des entreprises, on favorise l'investissement et donc la croissance économique. En même temps, les actions représentent pour l'investisseur le placement à long terme le plus rémunérateur, dont on attend la solution au difficile problème de financement de la retraite de populations vieillissantes. C'est la raison d'être des intermédiaires financiers que de mettre en relation, directe ou indirecte, les agents économiques qui ont structurellement des capacités de financement des ménages, avec des agents économiques à besoins de financement, généralement des entreprises, des collectivités publiques et l'Etat central.

Bien qu'elle soit au cœur de toute la pensée économique, il n'est pas sûr que l'enchaînement des causes et des conséquences des comportements

d'épargne soit encore bien compris. Les concepts de la théorie économique ne sont pas tous intuitifs et, surtout, la diffusion de richesses financières dans de larges couches de la population rend beaucoup plus complexes qu'autrefois les interactions entre la sphère financière et la sphère dite « réelle », c'est-à-dire non financière. Mais il existe un consensus au moins sur un constat : les flux d'épargne viennent alimenter le patrimoine des ménages. Ce patrimoine subit à son tour des valorisations ou des dévalorisations quotidiennes lorsqu'il est constitué de produits négociés sur un marché financier.

Par ailleurs l'effet du multiplicateur keynésien dépend du rapport établi par les opérateurs pour le partage de leurs revenus entre consommation et épargne.

Les déterminants de l'épargne

La question des déterminants acheminant l'épargne fait apparaître une différence fondamentale entre l'approche néoclassique et l'approche keynésienne des comportements économiques. Alors que pour les économistes néoclassiques, l'épargne est déterminée par le taux d'intérêt réel, pour Keynes et pour les économistes qui s'en réclament, l'épargne dépend uniquement du revenu, le taux d'intérêt ne déterminant que la forme de l'épargne (soit de l'épargne thésaurisée soit de l'épargne financière).

L'approche keynésienne du comportement d'épargne est tout autre : c'est ici la consommation qui précède l'épargne. Le niveau d'épargne est un résidu qui est déterminé non pas par le taux d'intérêt mais par le niveau de revenu de l'agent. Celui-ci consomme d'abord et attribue le reste de son revenu (celui qui n'a pas été consommé) à l'épargne ou à la thésaurisation en fonction du taux d'intérêt i . Si le taux d'intérêt i est élevé, alors l'individu est amené à réduire sa préférence pour la liquidité et augmenter sa

préférence pour l'épargne. Par contre si le taux d'intérêt est faible, il penchera en faveur de la liquidité qui peut être utilisée à des fins de consommation, de précaution, voire de la thésaurisation.

Il résulte du désir d'émulation sociale - selon l'effet de démonstration illustré par l'économiste Duesenberry que le montant d'épargne réalisé par une personne est influencé non seulement par le niveau absolu de son revenu, mais aussi par le rapport de son revenu au niveau supérieur de revenu des autres personnes avec lesquelles il vit : Au contact de biens supérieurs ou de niveaux plus élevés de consommation, de nouveaux désirs de consommation apparaissent chez les individus qui les conduisent à forcer leur consommation et par voie de conséquence à réduire leur effort d'épargne.

Selon Keynes, le taux d'épargne est déterminé par le niveau d'investissement : en période de sous-emploi, l'épargne accroît le chômage (car il y a moins de demande de biens de consommation et d'équipement puisque l'on consomme moins et que les entreprises n'emploient pas davantage car la demande effective est alors trop faible). Les investissements sont faibles et on épargne donc davantage.

Keynes montre également que l'investissement est créateur d'épargne : si l'Etat décide de faire des travaux, il passe commande auprès d'entreprises qui investissent dans les biens d'équipements nécessaires ; de cette façon, l'activité s'accroît, tout comme les revenus, ce qui entraîne l'augmentation de l'épargne et de la consommation (puisque l'épargne suit le niveau de revenu, plus l'investissement de départ est important, plus l'épargne augmente).

Pour lui, l'épargne est déterminée par le niveau de revenu des agents économiques Alors que les classiques pensent que l'épargne n'est qu'une

consommation future (on épargne pendant un temps pour mieux consommer ensuite), Keynes attribue d'autres motifs à l'épargne :

- faire une réserve de monnaie pour les dépenses imprévues ;
- prévoir ses besoins futurs (préparer sa retraite);
- conserver une certaine somme pour investir ensuite ;
- percevoir des revenus par les dividendes ou les intérêts (on accroît le stock de capital);
- transmettre un capital aux descendants ;
- avoir une capacité d'action qui ne dépend pas que des revenus.

Dans le cadre des entreprises, Keynes montre que d'autres motifs peuvent inciter les entreprises à épargner : l'autofinancement, et donc l'investissement, volonté de gagner en crédibilité avec des fonds plus importants, etc.

L'approche néoclassique des déterminants de l'épargne

Pour les économistes néoclassiques, l'épargne -censée être investie- est une consommation différée dans le temps. L'épargne désigne donc tout comportement de renoncement à une consommation immédiate et ce, dans l'espoir d'obtenir un meilleur rendement futur et par suite une meilleure consommation future. « L'arbitrage entre consommation immédiate et consommation future est donc déterminé par l'évolution prévisible du revenu durant la vie de l'individu, par son degré de préférence pour le présent et par le niveau du taux d'intérêt ».

Selon le raisonnement néoclassique, l'épargne précède la consommation. L'agent économique qui cherche à maximiser son utilité vérifie ce que peut lui rapporter l'épargne en fonction du niveau du taux d'intérêt. Si celui-ci est élevé, l'agent sera incité à épargner pour s'assurer des revenus plus

importants dans l'avenir. Lorsque le taux d'intérêt est faible, l'agent a tendance à peu épargner : l'épargne ne lui rapportera que peu de revenus dans l'avenir.

Les économistes ont particulièrement du mal à expliquer le comportement d'épargne, car ses déterminants sont multiples. Ils vont du niveau de revenu aux inégalités, en passant par l'inflation, les taux d'intérêt et bien d'autres choses encore. De la même façon, il n'est pas facile de savoir si l'épargne est favorable ou non à la croissance.

Les déterminants de l'épargne dans les pays en développement

Dans les pays en développement comme le Bénin, outre les déterminants macro-économiques tels que le revenu, le taux d'intérêt et l'investissement, on distingue les facteurs sociodémographiques que sont : le sexe, la situation matrimoniale, le type de ménage, la taille du ménage, la profession, les dépenses de consommation et le niveau d'instruction. Dans ces pays, l'épargne est très sensible par rapport à la théorie des modèles macro-économiques développée dans les différents courants de la pensée économique.

RECHERCHES ANTERIEURES.

Selon **Félicien CLOHOUNTO et Hevariste B.**

BOTON(2015), « Politique de mobilisation de l'épargne à la CNE », toute institution financière, qu'elle soit de crédit ou d'épargne doit consolider ou développer sa politique de mobilisation de dépôts de peur de se voir évincée dans ce jeu concurrentiel très rude

D'une part, **SOGLOHOUN Georges A. « Epargne intérieur et croissance économique : Cas du Bénin »**, mémoire de maîtrise en 2010, estime que la politique de l'Etat devrait diversifier les recettes

d'exploitation et mobiliser l'épargne intérieure par l'émission d'obligation du trésor public. Selon lui la politique du développement du pays est restée fondée sur une tradition d'endettement auprès des partenaires au développement qui reste conditionnée par leurs propriétés ou centres d'intérêt ; ces difficultés peuvent être imputées à l'absence des structures chargées de mobiliser les ressources internes et de les orienter vers les secteurs vitaux.

D'autre part, **Donatien HESSOU** : « **Analyse de la mobilisation de l'épargne des IMF au Bénin : cas de la FECECAM** », mémoire de **master en 2013**, estime que la faiblesse de la mobilisation de l'épargne des micro finances est due à l'insuffisance de la promotion des produits DAT, compte courant, la domiciliation de salaire. Il propose donc aux institutions de micro finances de respecter le contenu de la stratégie commerciale en vulgarisant auprès des membres l'existence de ces produits.

Par ailleurs **Sylvia Orelle Lucie GBODJO AFOKPA et Latifath Adjikè OROU(2010)** : « **Contribution à l'amélioration du produit épargne planifiée dans les réseaux FECECAM-BENIN : Cas de la CLCAM DANTOKPA** », quant à eux, il faut augmenter le nombre de promoteurs d'épargne planifiée, mettre en place un système permettant de maîtriser plus le produit.

Enfin d'après **Landry BARIKA et Colombe OFFINOBI** « **Les Systèmes de Financement Décentralisés face au défi de la fidélisation de leurs clientèles : Cas de l'ASMAB Micro finance** » soulignaient que le suivi des clients après déblocage du crédit reste l'une des solutions pour connaître les besoins et attentes exprimés par ceux-ci afin de répondre efficacement à leurs besoins et attentes, et alimenter une confiance pouvant

permettre à ces derniers de domicilier leurs épargnes dans les livres des SFD.

PARAGRAPHE 2 : La méthodologie de l'étude

Pour mener à bien la présente étude, nous adaptons une méthodologie basée sur une enquête en vue de collecter les données nécessaires à la validation des hypothèses de notre travail.

1. Choix de l'échantillon

La population mère regroupe ici l'ensemble des clients de la COOPEC-AD/BÉNIN de Godomey. Nous avons pu interroger la plupart des clients titulaires d'un compte d'épargne qui ont accepté répondre à nos questions de manière à ce que la même personne ne soit interrogée doublement. Nous avons également adopté la méthode par convenance pour avoir les avis de toute personne rencontrée au hasard dans l'agence et ceux que l'on ne peut distinguer a priori en tant que titulaire d'un compte d'épargne.

A cet effet nous avons fait usage du questionnaire joint en annexe 2. Selon les statistiques disponibles, environ 2147 personnes ont ouvert leurs comptes au niveau de cette agence depuis sa création en 2008. Pour des raisons de non disponibilité des données et par souci de simplification, nous considérons ce chiffre comme un indicateur de l'effectif total de la clientèle de ladite agence. En raison de la grande taille de la population mère nous avons retenu un échantillon de trois cents (300) individus.

2. Technique de collecte des données

La collecte des données sera faite en trois (03) étapes : la première sera focalisée sur l'exploitation documentaire. Les informations recueillies à cette étape nous permettront d'élaborer un guide d'entretien qui sera utilisé au cours de la deuxième phase pour collecter des informations auprès des

personnes ressources. Enfin, la troisième phase consistera en une enquête de terrain effectuée à l'aide d'un questionnaire que nous allons élaborer en nous basant sur nos hypothèses de recherche et sur les informations recueillies lors des phases précédentes.

3. Entretien

Dans le cadre de la présente étude, nous allons nous entretenir avec des personnes au nombre desquelles le chef d'agence de la COOPEC- AD BENIN, le chargé de prêt et autres professionnels de la micro finance pour nous permettre d'approfondir nos connaissances sur le sujet de l'étude.

4. Enquête

4-1. Méthode d'élaboration du questionnaire

Pour conduire l'enquête de terrain ,nous allons élaborer un questionnaire dans lequel nous traduirons sous forme simple , claire et compréhensible et avec des moyens de mesure, toutes les variables dont nous avons besoin pour tester nos hypothèses de recherche pour des raisons de non omission de variables.

4-2. Traitement de données

Le traitement des données se fera à l'aide de l'outil informatique. A cet effet nous nous servirons du logiciel Microsoft Excel. Après dépouillement manuel des questionnaires, les résultats chiffrés issus des traitements seront compilés. Les outils d'analyse à utiliser ici varieront selon la nature des données. Ces outils sont :

- les graphiques ;
- les grandeurs statistiques ;

La démarche méthodologique ainsi décrite nous permettra d'aboutir aux résultats ayant pour but de valider ou d'invalider nos hypothèses de recherche.

5. Stratégie de vérification des hypothèses

La stratégie de vérification des hypothèses consiste essentiellement à comparer des fréquences relatives calculées à partir des données de l'enquête réalisée dans le cadre de la présente étude. A cet effet, nous recourons à des règles de décisions pour valider ou invalider nos différentes hypothèses d'étude.

5-1. Vérification de l'hypothèse 1

Pour vérifier la première hypothèse qui stipule que l'accroissement de la mobilisation de l'épargne à la fin de chaque exercice est dû à la bonne stratégie mise en œuvre par la COOPEC-AD/BENIN, nous allons nous intéresser aux réponses des clients enquêtés par rapport aux questions 2, 3, 5, 6, 09, 11, 12 et 13 du questionnaire² annexé au présent document.

➤ Règle de décision

L'hypothèse 1 est validée si plus de 50% des clients enquêtés apprécient les produits de la COOPEC-AD/BENIN. Autrement dit, l'hypothèse sera validée.

5.2- Vérification de l'hypothèse 2

Pour vérifier l'hypothèse 2 qui stipule que le déblocage de plus de 60% des crédits demandés est source d'une utilisation efficace des épargnes mobilisées par la COOPEC-AD/BENIN, nous allons nous intéresser au tableau IV qui montre le taux d'épargne en crédit et le taux de crédit accordé.

➤ **Règle de décision**

L'hypothèse sera validée si les 70% de l'épargne mobilisée suffisent pour couvrir au moins 60% des crédits demandés.

DIFFICULTES RENCONTREES

Il faut noter que la réalisation de cette enquête n'a pas été faite sans difficultés. Il s'agit de la réticence du personnel à nous fournir certaines informations à cause du secret professionnel ; le manque de personnel fait que la majorité de notre temps est souvent consacré à des travaux de l'institution. Bien que cela présente pour nous des avantages d'acquis professionnel, ça a réduit considérablement notre temps de recherche ; les difficultés d'exécuter rigoureusement de notre planification à cause du non-respect de certains rendez-vous par les personnes ressources de l'institution. Il a fallu donc nous armer de beaucoup de patience et faire preuve d'endurance pour finalement atteindre l'objectif.

CHAPITRE III: Présentation des résultats de l'étude et suggestions.

Le présent chapitre comporte la présentation des résultats, l'analyse des résultats, la vérification des hypothèses et nos suggestions.

SECTION1 : Présentation des résultats

Paragraphe 1 : présentation des résultats issus de l'entretien avec le personnel

L'obtention des données complètes dans une recherche exige l'utilisation d'outils aussi fiable que possible pour la collecte des informations dont on a besoin. C'est ce qui nous a amené à adresser un même guide d'entretien au personnel de la COOPEC-AD/BENIN.

De l'entretien que nous avons eu avec le personnel de l'institution, nous avons constaté que la COOPEC-AD/BENIN tous comme les IMF a pour principale activité l'octroi de crédit car c'est ce dernier qui la nourrit, néanmoins il est rendu possible grâce à l'épargne. En effet la satisfaction des demandes de crédits se fait sur la base des épargnes mobilisées en respectant bien sûr le taux fixé par la loi c'est-à-dire les 70%. La COOPEC-AD/BENIN a pour principale cible les femmes qui ont une activité génératrice de revenus et qui expriment des besoins de financement, c'est d'ailleurs ce qui explique la forte présence des revendeuses dans la clientèle de la structure. Par ailleurs, il importe de noter que les gros épargnants de la structure détiennent une partie assez importante de l'épargne globale soit 60,99% des dépôts collectés en fin 2015, des stratégies de fidélisation interne ont été développées en faveur de ces clients, nous en voudrions pour preuve la visite à domicile pour encourager le client, la distribution des agendas à la fin de l'année, l'accueil privilégié fait à ceux-ci, accompagnement par des crédits. Les difficultés que rencontre la structure dans la mobilisation de cette épargne

sont multiples notamment la concurrence et la réticence de la population depuis la crise ICC service.

Paragraphe 2 : présentation des résultats issus de la consultation des rapports d'activités

2.1- L'évolution des dépôts de 2012 à 2015

Le niveau de mobilisation de l'épargne à COOPEC-AD/BENIN se traduit par l'évolution ou la croissance du chiffre d'affaire. Le tableau ci-dessous présente l'évolution des dépôts de 2012 à 2015

Tableau III: L'évolution des dépôts de 2012 à 2015

| Années | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
|----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dépôts collectés | 287 472 300 | 328 244 800 | 420 167 100 | 512 949 700 |
| Variations absolues | - | 40772500 | 91922300 | 92782600 |
| Variations relatives | - | 14 ,18% | 28% | 22,08% |

Source : rapport d'activité de COOPEC-AD/BENIN

Commentaire : A la lecture du tableau ci-dessus, nous constatons que les dépôts collectés en 2012 sont de 287 millions contre 328 millions en 2013 soit une augmentation de 14,18%. En 2014 l'épargne est passée à 420 millions soit une augmentation de 28%. Enfin, elle est passée à 513 soit une augmentation de 22,08%. On remarque que le taux de croissance de l'épargne collectée a connu une augmentation considérable de 2013 en 2014, malheureusement ce taux a connu une baisse en 2015. On peut donc dire que même si l'épargne mobilisée par la COOPEC-AD/BENIN augmente d'une période à une autre, elle doit revoir sa stratégie de mobilisation de peur que son épargne ne baisse dans les prochains jours.

Etude de la préférence des clients

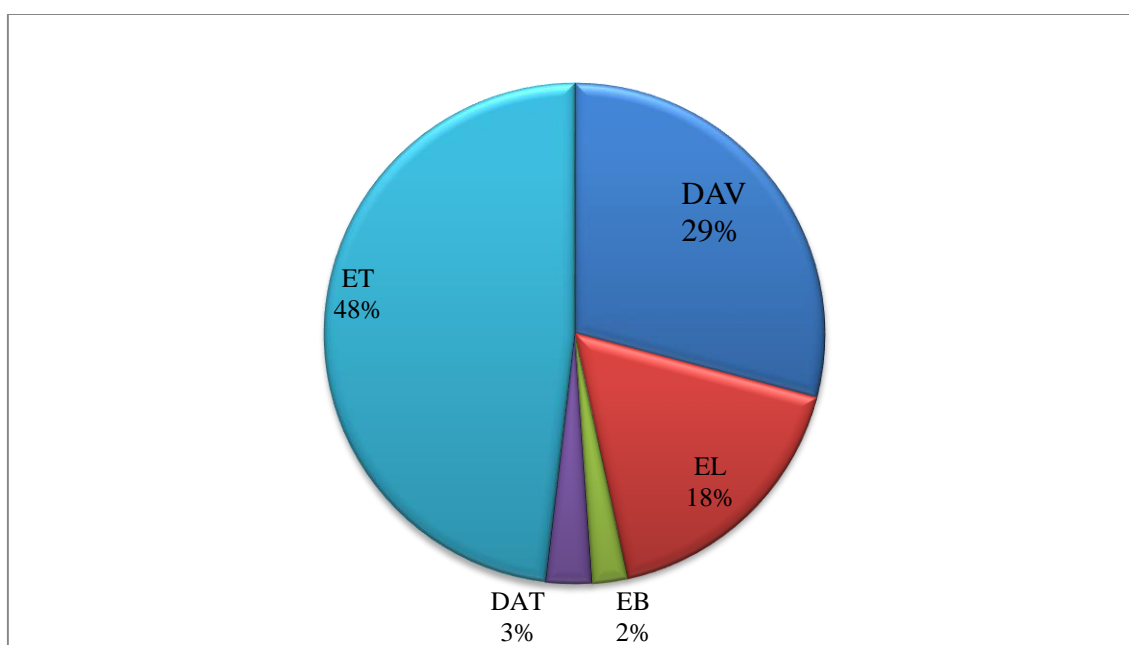
Le tableau ci-dessous présente la répartition des clients par type de compte

TABLEAU IV : Répartition des clients par type de compte

| Produits | DAV | EL | EB | DAT | ET | TOTAL |
|----------------|-------|-------|------|------|-------|-------|
| Effectifs | 1346 | 809 | 106 | 137 | 2225 | 4623 |
| Fréquence en % | 29,12 | 17,50 | 2,29 | 2,96 | 48,13 | 100 |

Source : rapport d'activité de la structure

Graphique I. Répartition détaillée des clients par type de comptes



Commentaire : le tableau et le graphique ci-dessus montrent que la majorité des clients de la COOPEC-AD/BENIN est plus intéressée par la **tontine** et le compte **DAV**. Selon les résultats issus de l'entretien avec le personnel de la structure, ses deux comptes participent plus à la mobilisation de la clientèle car ils permettent aux clients de bénéficier d'un crédit. Néanmoins le compte **EL** regroupe une partie non négligeable de la clientèle, cette participation importante de ce type de compte s'explique selon le personnel par l'intérêt de 3% annuel qu'il fait bénéficier aux

clients. Les comptes **EB** et **DAT** participent plus à la mobilisation de l'épargne car presque la totalité des fonds qu'ils mobilisent est disponible pendant toute la durée du contrat, par conséquent peut être recyclée en crédit. Donc la COOPEC-AD/BENIN doit orienter plus sa politique de mobilisation de l'épargne surtout vers ces produits favorables à l'épargne (EB, DAT)

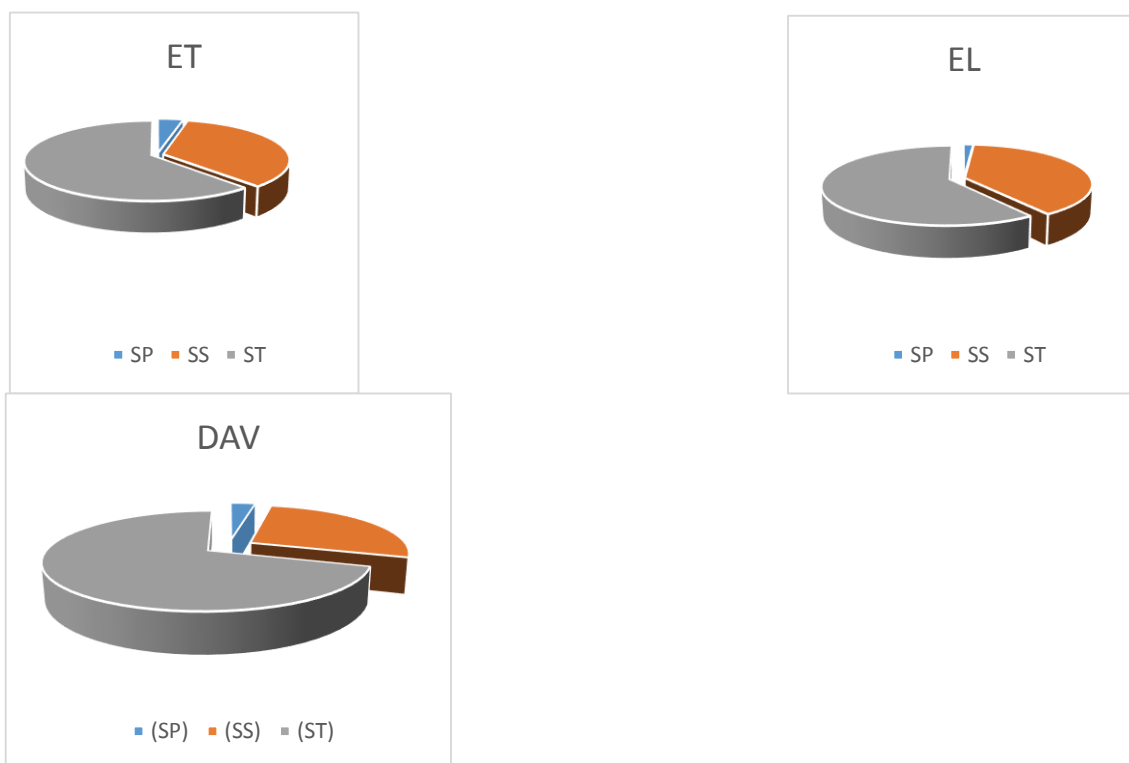
2.2- Répartition des clients par secteur d'activité

Le tableau ci-dessous nous présente la répartition des clients par secteur d'activité sur un échantillon de 300 clients sur les comptes DAV, EL, et ET

TABLEAU : V la répartition des clients par secteur d'activité

| Secteurs Produits | Secteur primaire (SP) | Secteur secondaire (SS) | Secteur tertiaire (ST) | TOTAL |
|------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------|------------------------------|-------|
| DAV | 09 | 81 | 210 | 300 |
| EL | 04 | 117 | 179 | 300 |
| ET | 11 | 104 | 185 | 300 |

Source : Questionnaire et enquête

GRAPHIQUE 2 répartition graphique des clients par secteur d'activité

SP= secteur primaire SS=secteur secondaire ST= secteur tertiaire

Commentaire : De l'analyse du graphique et du tableau, on constate que le secteur qui mobilise plus de client à la COOPEC-AD/BENIN est le secteur tertiaire. De l'entretien avec le personnel, il ressort que ce secteur regroupe autant de clients à cause des commerçants qui y trouvent une mesure de sécurité et également la possibilité de bénéficier des avantages de la structure pour faire prospérer leurs activités.

Tableau VI : Evolution du taux d'épargne octroyés en crédits et crédits accordés

| Grandeurs | Années | | | |
|------------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 |
| Dépôts collectés | 287 472 300 | 328 244 800 | 420 167 100 | 512 949 700 |
| Crédits sollicités | 346 744 000 | 302 268 000 | 300 936 000 | 381 621 000 |
| Montants accordés | 225 384 000 | 241 815 000 | 249 777 000 | 335 827 000 |
| Taux d'épargne en crédit (%) | 78,40 | 73,67 | 59,45 | 65,47 |
| Taux de crédit accordé (%) | 65 | 80 | 83 | 88 |

Source : Rapport d'activités de la structure

Commentaire : De l'analyse du tableau VI, nous pouvons déduire que les 70% de l'épargne mobilisée arrivent à couvrir au moins 65% de crédits sollicités par les clients de la COOPEC-AD/BENIN donc la partie de l'épargne octroyée en crédits respectant les normes prévues par la loi satisfait la majorité des clients. Par conséquent il faut saluer l'effort de la structure à ce niveau même s'il reste à faire au niveau du suivi des clients après débloqué des dossiers de crédits.

Tableau VII : Avis des clients sur la connaissance des produits : dépôt à terme, épargne bloquée et domiciliation de salaire.

| | Effectifs | Fréquences (%) |
|---|-----------|----------------|
| Clients ayant connus les trois produits | 183 | 61 |
| Clients n'ayant pas connus les trois produits | 117 | 39 |
| TOTAL | 300 | 100 |

Source : Réponses issues du questionnaire

Commentaire

Le tableau VII relatif à l'avis des clients sur la connaissance des produits dépôt à terme, épargne bloquée et domiciliation de salaire indique que 61% des clients questionnés ont connaissance des trois produits. Ces résultats confirment que ces produits sont connus par un certain nombre important des membres du réseau.

SECTION2 : analyses des résultats et suggestions

Paragraphe 1 : vérification des hypothèses

Dans ce paragraphe, nous procéderons à la vérification des hypothèses émises dans le paragraphe 1 du premier chapitre.

.1 vérification de l'hypothèse n⁰¹

A l'issue de l'analyse des résultats liés à l'évolution du niveau d'épargne mobilisée à la COOPEC-AD/BENIN (tableau IV), nous avons constaté que l'épargne augmente d'une année à une autre.

De plus, le tableau IV nous nous montre que 61% des clients connaissent les trois produits.

De toutes ces analyses, l'hypothèse N⁰¹ qui stipule que « l'accroissement de la mobilisation de l'épargne à la fin de chaque exercice est dû à la bonne stratégie mise en œuvre par la COOPEC-AD/BENIN » est **confirmée**.

.2 Vérification de l'hypothèse n⁰²

De l'analyse du tableau IV nous remarquons que 70% de l'épargne mobilisée suffisent pour couvrir en moyenne 65% de crédits sollicités

Ainsi, des résultats issus du tableau IV, il ressort que l'hypothèse n⁰² qui stipule que « le déblocage de plus de 60% des crédits demandés est source

d'une utilisation efficace des épargnes mobilisées par la COOPEC-AD/BENIN » est confirmée.

Paragraphe 2: Suggestion

De nos différentes analyses et compte tenu des résultats obtenus, nous avons remarqué que la COOPEC-AD/BENIN participe assez à la mobilisation de l'épargne au Bénin. Néanmoins, une amélioration de la procédure est envisageable puisqu'une partie importante des clients ne maîtrise pas tous certains produits comme DAT, EB et DOMICILIATION DU SALAIRE. Il faut que la COOPEC prenne d'autres dispositions si elle veut dans le long terme parvenir à satisfaire toutes les demandes de crédits adressées à elle. Ainsi nous suggérons :

Pour le problème spécifique N°1 de :

- encourager les gros épargnants à épargner d'avantage ;
- motiver les agents promoteurs à faire d'avantage la prospection sur le terrain ;
- permettre aux clients d'effectuer d'opération dans n'importe quelle agence de la COOPEC- AD/ BENIN sur le territoire national ;
- élargir les activités de la COOPEC-AD/BENIN ;
- orienter plus sa stratégie commerciale vers les femmes (revendeuses, commerçantes, coiffeuses, couturières, etc.) ;
- introduit de nouveau produit comme le virement des salaires.

Pour le problème spécifique N°2 de :

- Faire le suivi des clients après déblocage des crédits ce qui permet de savoir si les montants octroyés sont effectivement utilisés comme prévu.
- Réduire les frais d'étude de dossier afin d'attirer plus les clients à s'intéresser au crédit.

Paragraphe 3 : Conditions de mises en œuvre des suggestions

Il s'agira ici de dire dans quelle mesure les suggestions faites seront concrétisées et pourront être bénéfiques à l'agence de la COOPEC-AD/BENIN.

Conditions de mises en œuvre des suggestions liées au problème spécifique N°1 :

- faire bénéficier les gros épargnants d'un intérêt forfaitaire, des cadeaux afin de les encourager à plus épargner ;
- octroyer des primes d'incitation aux agents promoteurs afin de les encourager à plus faire la prospection sur le terrain ;
- mettre en place un système de réseau afin de permettre aux clients d'effectuer d'opération dans n'importe quelle agence de la COOPEC-AD/ BENIN sur le territoire national ;
- créer d'autres points de service dans d'autres communes du Bénin afin de faire bénéficier les produits de la structure aux autres ;
- établir dans son plan d'action la formation des femmes clientes dans la gestion des recettes et dépenses ;
- proposer aux structures de la place le produit comme domiciliation du salaire.

Conditions de mises en œuvre des suggestions liées au problème spécifique N°2 :

- organiser dans le plan d'action la visite des clients dont les crédits sont débloqués deux semaines après leur déblocage sous la direction du Chef d'Agence ;
- réduire le taux des frais d'étude de dossier à 1% du montant de crédit accord au lieu de 1,5%.

CONCLUSION

Somme toute, cette étude sur la mobilisation de l'épargne nous a permis de mieux connaître les stratégies et les produits par lesquels les SFD drainent l'épargne vers leurs caisses. Nous avons en outre dégagé les insuffisances liées à la politique de mobilisation de l'épargne à la COOPEC-AD/BENIN. Une telle démarche nous a conduit à faire certaines suggestions concrètes dont la mise en application peut contribuer à l'amélioration de la mobilisation de l'épargne.

Cependant il est à noter que ce secteur, dans son ensemble, au Bénin est confronté à un problème de confiance, car nombreux sont ceux qui prétendent faire de la micro finance et ont par la suite disparu avec les dépôts des membres. Nombreux sont aussi les IMF qui disparaissent quelques années après leur naissance, situation due à l'incompétence dans le domaine de la micro finance, de ceux qui ont à charge la gestion de ces structures. A tous ces problèmes viennent s'ajouter à l'instabilité socio-économique qui fait que les bailleurs de fonds sont démotivés dans le financement des actions des IMF.

Ces difficultés doivent être résolues sur le plan national par les autorités qui sont chargées de réglementer et de contrôler ce secteur.

De par étude, nous savons que c'est l'épargne qui finance l'investissement qui assure le maintien de la croissance d'une nation. Il est donc nécessaire pour l'Etat de lutter contre le secteur financier informel et de promouvoir le secteur de micro finance qui est le mieux adapté pour le contexte des pays en développement dont le Bénin fait partie. De cette façon la mobilisation des ressources intérieures est susceptible de financer les investissements et par conséquent augmenter la croissance.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

CAPUL Y. et Gainer O. (2005)

GARDIOL(2004)

CAZESB.(1967), *la vie économique éd. Armand Colin, Paris.*

D. Ricardo(1817), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt. Dictionnaire de l'économie et de science social, éd Article des jollat, Italie.*

Donatien HESSOU : « Analyse de la mobilisation de l'épargne des IMF au Bénin : cas de la FECECAM », mémoire de master en 2013

Félicien CLOHOUNTO et Hevariste B. BOTON(2015), « Politique de mobilisation de l'épargne à la CNE »

Landry BARIKA et Colombe OFFINOBI« Les Systèmes de Financement Décentralisés face au défi de la fidélisation de leurs clientèles : Cas de l'ASMAB Micro finance »

Mouftaou YESSOUFOU et N. G. Kévin WABI «Analyse des services financiers des IMF : cas de l'épargne dans COOPEC-AD/BENIN », mémoire de licence FASEG/UAC 2015

SOGLOHOUN Georges A. « Epargne intérieur et croissance économique : Cas du Bénin », mémoire de maitrise en 2010

SOYIZOUN Daniel et SODJIKIN Sébastien «Impact de la réglementation sur la dynamique du secteur de la micro finance au Benin cas du PAPME » mémoire de licence FASEG/UAC 2015

Sylvia Orelle Lucie GBODJO AFOKPA et Latifath Adjikè OROU(2010) : « Contribution à l'amélioration du produit épargne planifiée dans les réseaux FECECAM-BENIN : Cas de la CLCAM DANTOKPA ».

ANNEXES

Annexe 1 : Questionnaire d'enquête au personnel et dirigeants de la COOPEC-AD/BENIN

1-Quels sont les contraintes ou obstacles liés à la mobilisation de l'épargne ?

.....
.....

2-Quel intérêt comptez-vous tirer de la mobilisation de l'épargne ?

a- Source de financement

b- Aider la clientèle à la constitution de son patrimoine

c- Le développement de la communauté béninoise

d- Autres à

préciser :.....

3- Quelles stratégies adoptez-vous pour mobiliser plus de l'épargne ?

.....
.....

4- Quelles sont les conditions préalables qui ont favorisé la mobilisation de l'épargne au sein de votre institution ?

.....
.....

5- Quels sont les obstacles à la mobilisation de l'épargne au sein de votre institution ?

.....

6- Quelles sont les forces et faiblesses de votre institution dans la mobilisation de l'épargne ?

.....
.....
7- Que planifiez-vous dans l'avenir pour la promotion de la mobilisation de l'épargne ?

.....
.....
8- D'après vous, quels sont vos concurrents compétitifs dans la mobilisation de l'épargne ?

- a- Les banques commerciales
- b- Les IMF
- c- Les associations et coopératives
- d- Le secteur informel
- e- Autres à préciser :

9- D'après-vous quel est le moyen marketing le plus efficace pour mieux réussir la mobilisation de l'épargne en tant que IMF ?

- a- Publicité à la radio et à la télévision
- b- Campagne de sensibilisation par les IMF
- c- Les affiches et les journaux
- d- Distribution directe des dépliants aux guichets de l'IMF
- e- Autres à préciser :

10- Quels sont les produits de l'épargne les appréciés par la clientèle et pourquoi ?

.....
.....

Annexe 2: Questionnaire d'enquête aux clients épargnants de COOPEC-AD/BENIN

Agence : Sexe : Age :

Secteur d'activité du client :

Classe du client : Important Moyen Inactif

Niveau d'études : Aucun Primaire Secondaire

Université

1-Quand est-ce que vous avez ouvert le compte à la COOPEC-AD/BENIN ?

.....

2-pourquoi avez-vous choisi la COOPEC-AD/BENIN ?

a- près de mon domicile

b-près du lieu de travail

c-J 'ai des connaissances avec certains agents

d-J 'ai apprécié ses services

e-Autres à préciser.....

3- Comment appréciez-vous la qualité des services de la COOPEC-AD/BENIN ?

a-Excellent

b- Très bon

c- Bon

d-Assez bon

e- Médiocre

4- faites-vous de l'épargne dans vos transactions avec la COOPEC-AD/BENIN ?

a- Oui

Non

Si oui passez à la question 5.

b- Si non, qu'est-ce qui vous empêche d'épargner régulièrement ?

.....
.....

5- Quel est le type d'épargne qui vous intéresse plus ?

a- Épargne libre

b- Epargne à terme

c- Epargne obligatoire

d- Autres à préciser.....

6- Quelles sont les stratégies utilisées par L'IMF pour vous sensibiliser à la mobilisation de l'épargne

a- Les affiches

b- Publicité à la radio et à la télévision

c- Distribution directe de dépliants aux guichets de L'IMF

d- Campagne de sensibilisation

e- Autres à préciser :.....

7- Quelles sont vos sources de revenu ?

a- Salaire

b- commerce

c- Agriculture

d- Artisanat

e- Élevage

- a- Manque d'informations sur les services financiers
 - b- Revenu limité
 - c- Aucune modification de la part des IMF
 - d- Pas d'accès facile aux points de services des IMF
 - e- Faible taux d'intérêt destiné à l'épargne
 - f- Mauvaise qualité des services
 - g- Autres à préciser :.....
- 12- Quelles sont les améliorations souhaiteriez-vous que la COOPEC-AD/BENIN apporte dans son programme de l'épargne ?
- a- Encadrement des clients b- Service de Crédit
 - c- Autres à préciser :
- 13- Quels sont les produits de la COOPEC-AD/BENIN que connaissez-vous ?
- a- DAV
 - b- DAT
 - c- EL
 - d- ET
 - e- EB
 - f- Domiciliation du salaire

Guide d'entretien adressé aux clients de la COOPEC-AD/BENIN

Secteur d'activité du client :

Agence : Sexe : Age :

1- Avez-vous un compte d'épargne à la COOPEC-AD/BENIN ?

a-Oui

b-Non

2- Comment appréciez-vous la qualité des services de la COOPEC-AD/BENIN ?

a-Excellent

b- Très bon

c- Bon

d-Assez bon

e- Médiocre

3- Quel est le type d'épargne qui vous intéresse plus ?

a- Épargne libre

b- Epargne à terme

c- Epargne obligatoire

4- Quelles sont vos sources de revenu ?

a- Salaire

b- commerce

c-Agriculture

d-Artisanat

e-Élevage

5- Quelle est la principale motivation de votre comportement d'épargne à terme ?

a- Frais scolaires

b- Frais médicaux

c- Construction

d- Mariage

e- Projet générateur de revenu

6- Où est ce que vous mettez l'argent restant après votre consommation ?

a- Epargne en nature

b- Dépôts des espèces à la maison

c- Dépôt en banque commerciale

7- Selon vous, qu'est-ce qui empêche de nombreux béninois à épargner dans les IMF ?

a- Manque d'informations sur les services financiers

b- Revenu limité

d- Pas d'accès facile aux points de services des IMF

e- Faible taux d'intérêt destiné à l'épargne

f- Mauvaise qualité des services

8- Quels produits de la COOPEC-AD/BENIN connaissez-vous ?

a- DAV

b- DAT

c- EL

d- ET

e- EB

f- Domiciliation du salaire

9- Quelles sont les améliorations souhaiteriez-vous que la COOPEC-AD/BENIN apporte dans son programme de l'épargne ?

- a- Encadrement des clients
- b- b- Service de Crédit
- c- Augmenter le taux d'intérêt de l'épargne
- d-

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----|
| AVERTISSEMENT..... | i |
| DEDICACES..... | ii |
| REMERCIEMENT..... | iii |
| SIGLES ET ACRONYMES..... | iv |
| LISTES DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES..... | vi |
| SOMMAIRE..... | vii |
| INTRODUCTION..... | 1 |
| CHAPITRE1 : CADRE INSTITUTIONNEL DE L'ETUDE..... | 3 |
| SECTION1 : Cadre institutionnel..... | 3 |
| Paragraphe1 : Contexte académique du stage, déroulement du stage et les difficultés rencontrées..... | 3 |
| 1- Contexte académique du stage..... | 3 |
| 2- Déroulement du stage et difficultés rencontrées..... | 4 |
| 3- Travaux effectués..... | 4 |
| 4- Les difficultés rencontrées..... | 4 |
| Paragraphe2 : Historique des IMF..... | 5 |
| 1- Cadre réglementaire..... | 6 |
| 2- Environnement de la micro finance au Bénin..... | 8 |
| SECTION2 : Historique et présentation de la COOPEC-AD/Benin..... | 10 |
| Paragraphe1 : Historique..... | 10 |
| Paragraphe2 : Présentation de la COOPEC-AD/Bénin..... | 11 |
| I. Ressource..... | 11 |
| 1. Ressources matérielles..... | 11 |
| 2. Ressources humaines..... | 12 |

| | |
|---|----|
| II. Activités | 13 |
| 1. L'épargne | 13 |
| 2. La tontine..... | 14 |
| 3. Le crédit..... | 14 |
| 4. Structure organisationnelle et fiche signalétique..... | 22 |
| 5. Le conseil de surveillance..... | 24 |
| 6. La direction générale..... | 24 |
| 7. Les organes techniques..... | 25 |
| CHAPITRE II : De la Problématique aux hypothèses..... | 30 |
| SECTION1 : Problématique, objectifs et hypothèses..... | 30 |
| PARAGRAPH1 : Problématique et intérêt de l'étude..... | 30 |
| 1.1. Problématique..... | 30 |
| 1.2. Intérêt de l'étude..... | 33 |
| PARAGRAPH 2 : Objectifs et hypothèses de l'étude..... | 34 |
| 2.1. Objectif global..... | 34 |
| 2.2. Objectifs spécifiques..... | 34 |
| 2.3. Les hypothèses de recherche..... | 34 |
| SECTION 2 : la revue de la littérature et la méthodologie de l'étude..... | 34 |
| PARAGRAPH 1 : la revue de la littérature..... | 34 |
| PARAGRAPH 2 : la méthodologie de l'étude..... | 42 |
| 2.1. Choix de l'échantillon..... | 43 |
| 2.2. Technique de collecte des données..... | 43 |
| 2.3 Entretien..... | 43 |
| 2.4 Enquête..... | 43 |

| | |
|--|----|
| 2.5. Stratégie de vérification des hypothèses..... | 44 |
| CHAPITRE III: Présentation des résultats de l'étude et suggestions. | 45 |
| SECTION1 : Présentation des résultats..... | 46 |
| Paragraphe 1 : présentation des résultats issus de l'entretien avec le personnel..... | 46 |
| Paragraphe 2 : présentation des résultats issus de la consultation des rapports d'activités..... | 47 |
| 2.1- L'évolution des dépôts de 2012 à 2015..... | 47 |
| 2.2- Répartition des clients par secteur d'activité..... | 49 |
| SECTION 2 : analyses des résultats et recommandation..... | 52 |
| Paragraphe 1 : vérification des hypothèses..... | 52 |
| 1.1 vérification de l'hypothèse n°1..... | 52 |
| 1.2 Vérification de l'hypothèse n°2 | 52 |
| Paragraphe 2: Suggestion..... | 53 |
| Paragraphe 3 : Conditions de mises en œuvre des suggestions..... | 54 |
| CONCLUSION..... | 56 |
| REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... | 57 |
| Annexes..... | a |
| TABLE DES MATIERES..... | j |